

Nombre de conseillers :Ele L'an deux mil vingt, le dix-sept juillet, vingt heures trente, le
En exercice : 11 Conseil Municipal de la Commune de Millières s'est réuni en séance
Présents : 10 extraordinaire sous la présidence de M Jean Guillaume DECORSE Maire
Votants : 10 en vertu des convocations adressées le 8 juillet 2020

Présents : MM DECORSE Jean Guillaume, GIRAULT Patrick, LHUILLIER Didier, LOZÉ Frédéric, ,
SCHMITT Guillaume, SIMONNOT Guy, DECORSE Jean-François Mmes BOUZANCOURT Anne,
Sophie COQUIN et Sophie YVONNET.
Absent excusé : M. RAVIER Jérôme

Secrétaire de séance : M Guillaume SCHMITT

Délibération n°4: Zonage assainissement :

M le Maire expose le rapport de GEOPROTECH destiné à estimer le coût des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement collectif dans l'agglomération de Millières afin de permettre au Conseil de délibérer sur le zonage d'assainissement communal.
Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

- De classer toute l'agglomération de Millières en assainissement collectif, les écarts : ferme des Dhuits et ferme de Morlaix sont classés en zone d'assainissement autonome.
- De présenter ce dossier à l'enquête publique.
- D'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération certifiée conforme au registre à Millières le 22 juillet 2020
Le Maire,
Jean Guillaume DECORSE



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
- 3 AOUT 2020